



Syndicat de l'enseignement
de la Haute Côte-Nord

Résumé des statuts d'emploi

Je suis engagée par le Centre de services scolaire



Est-ce que je remplace quelqu'un pour plus d'un mois?

Oui



Super! Tu as un **contrat à temps partiel** cette année!



Tu seras payée selon ton échelon salarial et selon le pourcentage de ta tâche
Ta paye sera répartie sur tous les jours du calendrier incluant Noël et la relâche

C'est indéterminé



Tu seras payée en suppléance les 10 premiers jours.
Après 10 jours, tu es payée à ton échelon, mais considérée suppléante (rétroactif \$)
Après 1 mois, tu commences un **contrat à temps partiel**, avec les mêmes avantages.

Non, je ne remplace personne



Si le contrat est de 33% ou moins, c'est un **contrat à la leçon**



Si le contrat est entre 33% et 99%, c'est un **contrat à temps partiel**



Si le contrat est à 100%, c'est un **contrat à temps plein (poste)**.
Début du processus de permanence

Non, c'est pour moins de 1 mois...



Tu es **suppléante**

